

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, tenue à salle communautaire du Centre sportif Soulanges, situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 146-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce treizième jour de septembre deux mille seize.**



---

Éric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 septembre 2016, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 septembre 2016.



---

Éric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier